

# SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE DU CHENIL DU LIBOURNAIS

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL CONSTITUTIF DU 17 NOVEMBRE 1983



*Siège Social : Mairie de Libourne – 33500*

Installations : 3 Route du Chenil – 33660 SAINT SAUVEUR DE PUYNORMAND – 05.57.69.69.88

Secrétariat comptabilité : 4 rue Maine du Pont – 33660 SAINT SAUVEUR DE PUYNORMAND - 05.57.69.62.63

## RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES ANNEE 2024

### **Contexte :**

Conformément à l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales, dans les deux mois précédant le vote du budget primitif, le Président du Comité Syndical du SIVU Chenil du Libournais présente un rapport sur les orientations budgétaires (DOB).

Ce rapport donne lieu à débat. Il est pris acte de ce débat par une délibération.

## Présentation du SIVU CHENIL du LIBOURNAIS :

Le SIVU Chenil du Libournais regroupe 122 communes ce qui représente une population de 141 924 habitants. Le SIVU est un syndicat à vocation unique qui a été créé en 1983.

### Objectifs :

Il répond à l'obligation pour chaque commune de disposer d'une fourrière pour les animaux errants (article L.211-24 du code rural). Il s'agit d'une installation classée et le SIVU est soumis au contrôle de la Direction Départementale de la Protection des Populations (anciennement intitulée DSV : Direction des Services Vétérinaires).

Sa capacité d'accueil pour les chiens est de 49 boxes et d'une chatterie.

Son mode de fonctionnement est la gestion directe.

La cotisation pour chaque commune est de 0.78 € par habitant (soit cotisation = nombre d'habitants de la commune X 0.78 euros).

### **Budget du chenil en 2023**

#### ***Montants au 13/11/2023***

- Dépenses de fonctionnement : 170 436.03 €
- Recettes de fonctionnement : 137 707.10 €
- Dépenses d'investissement : 46 358.40 €
- Recettes d'investissement : 82 288.45 €

Résultat exercice 2019 :	355 021.02 €
Résultat exercice 2020 :	316 513.21 €
Résultat exercice 2021 :	270 326.97 €
Résultat exercice 2022 :	112 350.19 €
Résultat provisoire exercice 2023 :	115 315.31 €

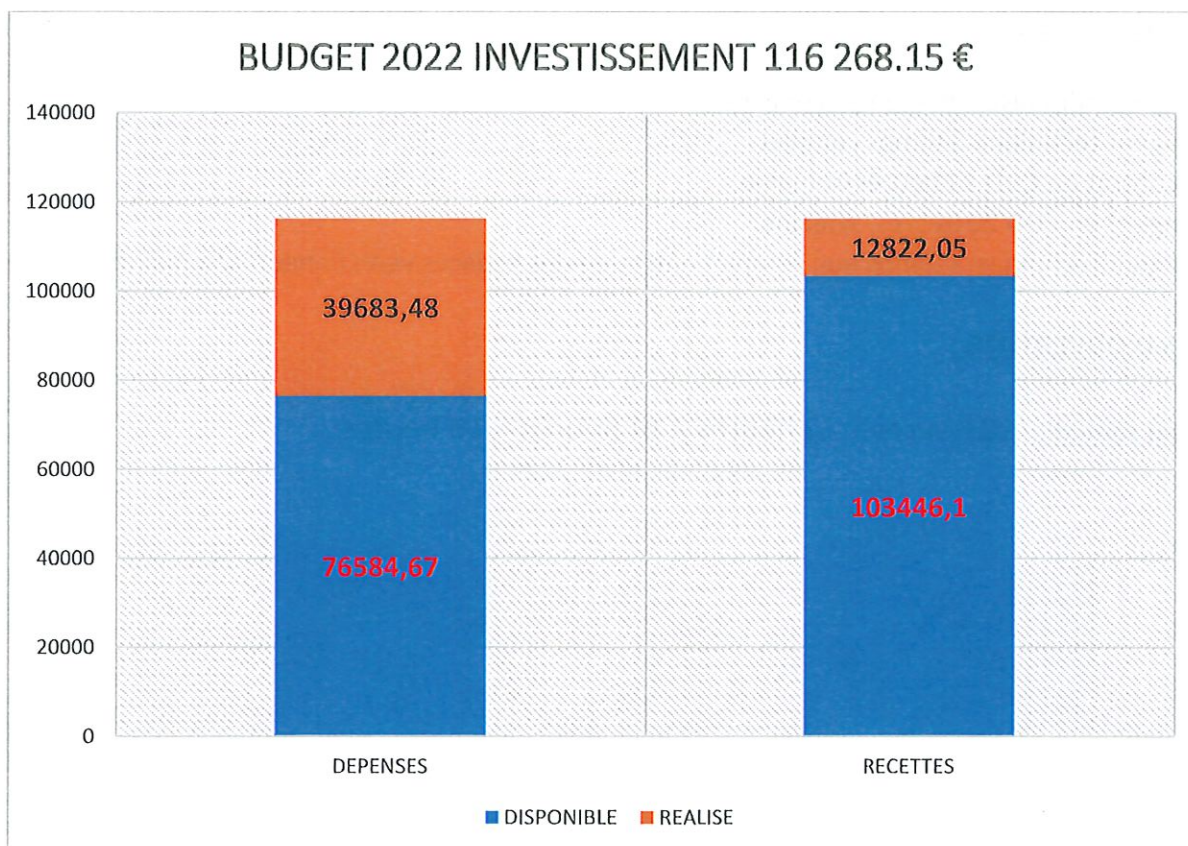
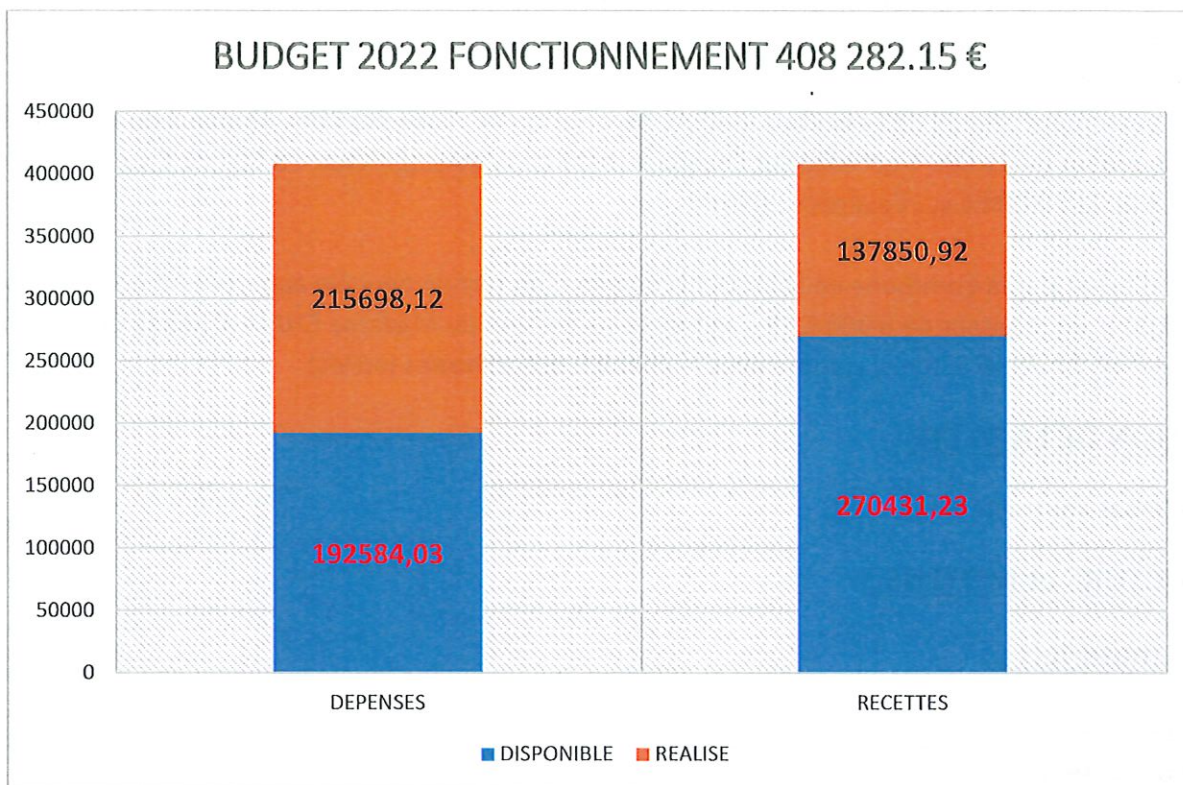
### **INVESTISSEMENTS REALISES EN 2023 :**

- Les travaux d'isolation de la toiture des boxes et installation de cloisons amovibles ont été réalisés pour un montant de 46 358.40 € TTC par l'Entreprise PORETTO Jean-Luc.

**Rappel :** Ces travaux ont été réalisés dans le cadre du bien-être animal et ont permis l'isolation de la totalité des toitures des boxes (environ 400 m<sup>2</sup>) et l'installation de trappes entre les boxes.

**Objectifs :** isoler de la chaleur et du froid / agrandir les boxes en enlevant les trappes.

### Représentation graphique du budget 2022



## **A – LES RECETTES DU SIVU :**

- Les cotisations des communes : 110 700.72 € en 2023
- La régie + frais de garde environ 5 402 € au 23/10/2023 (8 835.10 € en 2022)
- Le loyer : 523.25 € par mois soit 6 279 € par an
- Le versement annuel de l'association APAL Association de Placement des Animaux du Libournais : versement de 15 000 € en 2023 sur l'exercice 2022 de l'APAL. (En 2022 : 8 604.21 € sur l'exercice 2021 / En 2021 : 9 000 € sur l'exercice 2020).

Projet d'achat par la Commune de Saint Denis de Pile d'un terrain agricole appartenant en indivision au Chenil pour un montant de 6 000 €. (Il s'agit de la succession de Madame CHAURY Renée et ce terrain (parcelle YB 77 de 19 573 m<sup>2</sup>) compte avec le chenil 9 propriétaires indivis).

## **B - GESTION DE LA DETTE :**

Le SIVU n'a pas contracté d'emprunt.

## **C : STRUCTURE et MOYENS :**

### **Moyens matériels :**

- 2 véhicules
- 1 ordinateur
- 1 copieur
- 1 téléphone fixe + 1 portable
- 1 groupe électrogène

### **Moyens humains :**

- 1 agent administratif à temps complet
- 1 agent technique à temps complet
- 1 contrat en CDD 24 heures/semaine
- 1 agent en CDD 20 heures/semaine
- 1 agent technique à temps non complet entretien des espaces verts (5 heures/semaine)

## **HORAIRES D'OUVERTURE :**

**Du lundi au samedi :** 10 heures – 12 heures / 14 heures – 18 heures

## En 2023 : Mise en place d'un service de ramassage :

Comme annoncé lors du Comité Syndical du 10 février 2023, un service de ramassage a été mis en place. Ce service est porté par l'APAL « Association de Placement des Animaux du Libournais ».

Il s'agit d'un service à la carte avec un tarif unique de 95 euros par ramassage. **Il convient de préciser qu'il s'agit de ramassage uniquement et non de capture.**

La commune qui souhaite faire appel à ce service de ramassage, contactera le chenil au 05.57.69.69.88.

Rappel des horaires du chenil :

du lundi au samedi de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures

**Horaires du service de ramassage :**

**Du lundi au vendredi de 14 heures à 17 heures**

Les matinées étant consacrées au nettoyage des boxes et aux soins, le ramassage ne se déroulera que les après-midis. Après l'intervention, une facture de l'APAL sera adressée à la commune pour un montant de 95 €, avec un RIB de l'APAL, pour un paiement par virement administratif.

Diffusion de cette information par mails sécurisés à l'ensemble des communes et aux délégués du Chenil.

Evaluation de la mise en place de ce service : aucune intervention en 2023

## **ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024 :**

### I – Prévisions des dépenses de fonctionnement :

Pour l'année 2024 :

- Fin du contrat CDD d'un agent à 20 heures/semaine le 14 novembre 2023.  
Demande d'un emploi aidé de 20 heures/semaine auprès de Pole Emploi.
- Travaux de peinture : devis de 7 061.72 €.
- A la demande de la Trésorerie le filet de sécurité versé en 2022 pour un montant de 2 433 € va devoir être remboursé sur l'exercice 2023

### II – Prévisions des dépenses d'investissement :

Pour 2024 : Sur la demande des services de la DDPP, un devis a été établi pour la fabrication et la pose de 3 portillons nécessaires pour délimiter l'accès au public et isoler la partie fourrière de la partie adoption.

Montant du devis : 3 936.00 € TTC.

### III – Perspectives :

#### Demande de retrait de 7 communes :

Arveyres : population 2 037 habitants	soit	1 588.86 €
Cadarsac : population 362 habitants	soit	282.36 €
Frontenac : population 759 habitants	soit	592.02 €
Saint Romain la Virvée : population 912 habitants	soit	711.36 €
Saint Sulpice de Faleyrens : population 1332 habitants	soit	1 038.96 €
Rauzan : population 1 273 habitants	soit	992.94 €
Cessac : population 195 habitants	soit	152.10 €
Estimation de la baisse des recettes :		5 358.60 <u>€/an</u>



**Le Comité Syndical est en attente de la validation par les services de la Sous-Préfecture des délibérations des communes qui souhaitent quitter le syndicat.**

Une fois que la délibération, accompagnée de son étude d'impact de la commune qui souhaite son retrait, sera validée par la Sous-Préfecture, le retrait sera proposé au vote du Comité Syndical. Puis chaque Conseil Municipal des 122 communes membres du SIVU Chenil sera appelé à délibérer sur cette demande de retrait.

*La commune de MONTAGOUDIN a demandé son adhésion au chenil, par délibération en date 8 novembre 2019. Adhésion en attente de l'arrêté Préfectoral. Dans un courrier du 11/09/2023, Monsieur le Maire de Montagoudin a informé annuler sa demande d'adhésion suite au projet de la CDC du Réolais de gérer les animaux errants.*

*La commune de Fosses et Baleyssac qui fait également partie de la CDC du Réolais, va demander son retrait du chenil pour les mêmes raisons que la commune de Montagoudin. (234 habitants : 182.52 €).*

### **Pour rappel de la procédure de demande de retrait :**

**Date : 08/06/2021 18 :25**  
Messieurs les MAIRES

Vos communes demandent leur retrait du SIVU du Chenil du Libournais et le conseil syndical a validé ces projets de retrait. Cependant, le nouvel article L5211-39-2 du CGCT, créé par l'article 27 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 prévoit qu'en cas de modification de périmètre d'un EPCI, une étude d'impact préalable doit être réalisée. Cette étude doit être réalisée par la collectivité à l'origine de cette modification, en l'occurrence vos communes.

Aussi, il convient que vous réalisiez d'abord cette étude qui devra être jointe à une nouvelle délibération de vos communes relative à ces retraits.

Je vous adresse ci-joint un courrier explicatif, l'original vous parviendra par voie postale.

Cordialement

--

SignatureMessagerie

**Marie-Ange PALLATIER**

**Responsable du Pôle Conseils aux collectivités territoriales  
Sous-Préfecture de Libourne**

8, avenue de Verdun BP 211 33504 Libourne cedex

Téléphone : 05 35 00 24 25

**Situation actuelle : en attente du retour de la Sous-Préfecture sur la conformité des délibérations et des études d'impact.**